

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Petite enfance – Achat de prestations d'accueil de quarante-huit places – Mise en appel d'offres**

Madame Tenenbaum, au nom des commissions des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'actuel marché passé entre la Ville et la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française, pour l'acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants, arrive à échéance le 31 décembre 2006.

Pour assurer la continuité du service au-delà de cette date, il convient d'engager une nouvelle procédure de mise en appel d'offres.

Le marché à conclure, pour une durée de cinq ans, porterait sur l'acquisition d'un nombre d'heures de garde correspondant à 48 places d'accueil non permanent régulier, dans une structure collective. Celle-ci devrait avoir une amplitude d'ouverture journalière comprise entre 12 heures et 12 heures 45 du lundi au vendredi, et fonctionner toute l'année, hormis une fermeture de trois semaines pour congés annuels en août et d'une semaine entre Noël et le Jour de l'An.

Le montant brut annuel de cette prestation est estimé entre 773 000 € et 850 000 €, soit un prix horaire brut compris entre 6,28 € et 6,91 €.

Le montant de la prestation de service du Département et de celle de la Caisse d'Allocations Familiales directement perçu par le prestataire, serait déduit de ce prix horaire brut pour donner un prix horaire net à payer par la Ville.

Une régularisation du montant réel perçu de ces deux prestations serait effectuée à la fin de chaque exercice.

La participation des familles serait directement perçue par la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants ;
- 2) m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1<sup>er</sup> du code des marchés publics ;
- 4) dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget des exercices 2007 et suivants.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**